

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale des Services  
Direction des finances  
04.31.31.19.57

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 27 JUIN 2019  
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME SABINE BERNASCONI  
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

**OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2018.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, , soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

L'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote, par l'Assemblée départementale, au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte, du compte administratif présenté par le Président du Département. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département au plus tard quinze jours après le délai limite fixé pour son adoption (*articles L. 1612-12 et L. 1612-13 du Code général des collectivités territoriales [CGCT]*). Le vote du compte administratif intervient après une délibération concernant le compte de gestion du comptable public, transmis à l'ordonnateur au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte.

Le compte administratif (CA) est le document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. A cette fin, il compare les prévisions et les réalisations. Il constate le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement, ainsi que les restes à réaliser. Par ailleurs, une décision d'affectation des résultats doit être arrêtée.

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à l'examen et au vote de l'Assemblée délibérante, le compte administratif de l'exercice 2018. Une brève synthèse destinée à l'information des citoyens est jointe au présent rapport.

- vision synthétique des comptes pour 2018

Les recettes des départements seraient en progression de 0,7% en 2018 avec des dotations d'Etat stables et une poursuite, notamment, de la croissance du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). La dotation globale de fonctionnement (DGF) des départements est quasiment stable en 2018, la ponction sur la DGF au titre de la contribution au redressement des finances publiques ayant pris fin.

Pour le Département des Bouches-du-Rhône, la croissance des recettes est de 0,2%<sup>1</sup> (+3,9 M€), dont +6,8% pour les DMTO (+27,7 M€) et +2,4% pour la TFPB (+9 M€). La DGF, avec la fin de la contribution, connaît une réduction de seulement 1 M€

---

<sup>1</sup> Hors provisions.

Les dépenses de fonctionnement des départements ne progresseraient pas en 2018. Les charges de solidarité évolueraient de manière plus soutenue qu'en 2017 (+2,1%), avec une certaine stabilité du RSA mais avec un impact grandissant des dépenses d'APA. Les dépenses de personnel varieraient de seulement +0,9%, après une hausse de 1,4% en 2017.

Le Département connaît une croissance de ses charges de 1,8%<sup>2</sup> en 2018. Les dépenses de solidarité (1,3 milliard d'euros) augmentent de plus de 2% (+3,9% pour les allocations individuelles de solidarité [AIS] avec 732,3 M€). Les allocations du revenu de solidarité active (RSA) (468,6 M€) sont en forte progression (+3%). Les dépenses d'APA varient de +4,4% (167 M€) et la PCH de 7,1% (96,7 M€). Le secteur enfance (hors assistants familiaux) représente 187,6 M€(+7,5%). Les dépenses de personnel (346,6 M€) s'accroissent de 2%.

Les soldes d'épargne au niveau national seraient en nette progression. L'épargne brute (8,3 milliards d'euros) augmente de 6,3% et l'épargne nette (5,1 milliards d'euros) de 12,5%. Pour le Département, l'épargne brute avoisine les 285 M€ pour revenir à un niveau voisin de 2016. L'épargne nette (237,6 M€) connaît la même tendance.

L'investissement national repartirait à la hausse (9,5 milliards d'euros / +5%), de même que la dette (+17% pour les emprunts souscrits en 2018 [2,9 milliards d'euros]). Le stock de dette des départements serait de 32,2 milliards d'euros fin 2018 (-1,6%). La solvabilité des départements était de 4,4 ans fin 2017.

Avec 421,7 M€ les dépenses d'investissement hors dette du Département reculent de moins de 2%. Les emprunts levés (116,5 M€) fluctuent légèrement (+1,6%) et le stock de dette passe de 790,2 M€ à 859,6 M€(+8,8%). La solvabilité est de 3,1 ans.

- les recettes de fonctionnement : 2.344 M€<sup>3</sup> (+0,2 %)

Après correction des produits de cession, la croissance est de 0,6%.

#### Recettes de fonctionnement hors provisions

Libellés	2017	Structure	2018	Structure	Var. 2017 - 2018
<b>Fiscalité indirecte</b>	1 029 933,1	44,0%	1 058 972,9	45,2%	2,8%
<b>Fiscalité directe</b>	617 842,3	26,4%	610 301,6	26,0%	-1,2%
<b>Dotations et participations</b>	548 049,9	23,4%	550 901,4	23,5%	0,5%
<b>Autres recettes</b>	144 284,8	6,2%	123 829,9	5,3%	-14,2%
<b>Total</b>	<b>2 340 110,1</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 344 005,9</b>	<b>100,0%</b>	<b>0,17%</b>

en milliers d'euros

o la fiscalité directe : 610,3 M€(-1,2%)

Les recettes de fiscalité directe diminuent de 7,5 M€ sur l'exercice. Notamment, le reversement par la Région d'une partie de la CVAE transférée est en baisse de près de 20 M€ ramenant ce montant à 95,6 M€. Les autres chiffres composant la fiscalité directe sont le produit de la TFPB (381 M€), dont le taux est resté stable, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) (122,1 M€) et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) (8,6 M€).

<sup>2</sup> Dépenses réelles de fonctionnement hors reprises de provisions et atténuations de recettes.

<sup>3</sup> Recettes réelles de fonctionnement hors reprises de provisions.

- la fiscalité indirecte : 1.059 M€(+2,8%)

Le produit fiscal indirect 2018 est en hausse de près de 3%. Il est notamment composé du produit des DMTO (433 M€), en hausse de 6,8% ou encore de la taxe d'aménagement pour un montant de 15,1 M€ Le Département perçoit également le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (371 M€), celui de la taxe sur les conventions d'assurances (216,9 M€) ou encore de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (22 M€).

Par ailleurs, sur l'ensemble de ses recettes fiscales directes et indirectes, le Département a reversé au titre de la péréquation horizontale 49,4 M€ Essentiellement au titre des fonds assis sur les DMTO.

- les concours Etat / Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) : 550,9 M€(+0,5%)

Le montant de la DGF sur l'exercice 2018 représente 302,8 M€ Celle-ci est en baisse de 1 M€ Quant à la dotation générale de décentralisation, elle reste inchangée depuis plusieurs années avec 11,9 M€

Par ailleurs, des dispositifs de compensation garantissent la neutralité financière de la réforme fiscale de 2011 : le fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) (37,7 M€) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) (42,1 M€). Le Département est également attributaire d'une compensation de 15,8 M€ au titre du fonds de mobilisation pour l'insertion (FMDI), en progression de 3,4%, permettant d'atténuer les déficits de financement du RSA.

Les concours versés par la CNSA pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), des prestations de compensation du handicap (PCH) et de la dotation pour la maison départementale des personnes handicapées s'élèvent à 91,8 M€(+3,1%).

Enfin, le Département perçoit les frais de gestion de la TFPB (18,5 M€), le fonds de compensation de la TVA (1,3 M€) et est également attributaire d'une recette de péréquation fondée sur les DMTO de 16,4 M€

- les autres produits : 123,8 M€

Les recettes et participations du secteur social sont de près de 94 M€ Les autres encaissements proviennent notamment des produits des services et du domaine et de ventes diverses, de participations, de produits financiers et de recettes exceptionnelles.

- les dépenses de fonctionnement : 2.044,9 M€<sup>4</sup> (+1,9%)

Hors atténuations de recettes (péréquations), les dépenses de fonctionnement se limitent à 1.995,5 M€ en progression de 1,8%.

---

<sup>4</sup> Dépenses réelles de fonctionnement hors provisions – approche fonctionnelle.

### Dépenses de fonctionnement hors provisions

Libellés	2017	Structure	2018	Structure	Var. 2017 - 2018
<b>Personnel</b>	339 790,0	16,9%	346 587,8	16,9%	2,0%
<b>Services généraux</b>	115 931,2	5,8%	129 199,2	6,3%	11,4%
<b>Sécurité</b>	71 089,9	3,5%	73 713,4	3,6%	3,7%
<b>Enseignement</b>	51 765,2	2,6%	58 044,8	2,8%	12,1%
<b>Culture et vie sociale</b>	39 282,6	2,0%	41 013,2	2,0%	4,4%
<b>Politiques sociales</b>	1 299 070,7	64,8%	1 325 854,5	64,8%	2,1%
<b>Réseaux - Infrastructures</b>	10 999,4	0,5%	8 939,2	0,4%	-18,7%
<b>Aménagement - Enviro.</b>	10 702,2	0,5%	11 522,8	0,6%	7,7%
<b>Transports</b>	55 069,8	2,7%	34 534,4	1,7%	-37,3%
<b>Développement local</b>	12 477,1	0,6%	15 525,2	0,8%	24,4%
<b>Total</b>	<b>2 006 178,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 044 934,6</b>	<b>100,0%</b>	<b>1,93%</b>

en milliers d'euros

- les charges de personnel : 346,6 M€

Les dépenses de personnel progressent de 6,8 M€ (+2%). Cette augmentation s'expliquant principalement par la mise en place au 01/01/2018 du RIFSEEP pour l'ensemble des agents de la collectivité, mais également par le renforcement de certaines équipes dans le cadre de missions prioritaires pour le Département des Bouches-du-Rhône.

- les dépenses d'aide sociale et de solidarité : 1.325,9 M€

La progression de ces dépenses reste comprise autour des 2% comme sur l'exercice précédent avec une hausse de 26,8 M€

Les charges des AIS passent de 705,1 M€ à 732,3 M€, soit une croissance de 3,9%. Les allocations du RSA augmentent de 3% en 2018 (468,6 M€). Les dépenses d'APA représentent 167 M€ et progressent de +4,4%, en cause le nombre croissant de bénéficiaires. Le Département veille également sur les séniors via le dispositif des maisons du bel âge dont le maillage territorial s'accélère. Enfin, la PCH atteint 96,7 M€ en très forte croissance (+7,1%).

Le domaine de l'aide sociale à l'enfance (187,6 M€ hors assistants familiaux) est lui aussi particulièrement dynamique (+7,5%), porté par les problématiques d'hébergement, en particulier des mineurs non accompagnés.

Enfin, les dépenses de santé s'élèvent à 7,7 M€

- la sécurité : 73,7 M€

Le volet sécurité couvre principalement les dépenses de prévention incendie et de protection des massifs forestiers. Il s'agit notamment du financement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) (62,2 M€) et du Bataillon des Marins Pompiers de Marseille (BMPM) (8,4 M€).

- les transports : 34,5 M€

Cette compétence est essentiellement constituée par 31,9 M€ de compensation de transfert à la Métropole Aix-Marseille et 2,4 M€ au titre du fonctionnement du syndicat mixte des traversées du delta du Rhône (SMTDR).

- l'éducation et la politique en faveur des collèges : 58 M€

Le Département poursuit le plan « Charlemagne » avec pour objectif, sur la période 2017 – 2027, la modernisation et la sécurisation de l'ensemble des établissements, le 100% numérique avec la distribution de tablettes à contenu pédagogique aux collégiens et un meilleur accompagnement dans la scolarité des citoyens de demain, le tout pour un coût approchant les 2,5

milliards, dont près de la moitié en fonctionnement. En 2018 un kit de rentrée scolaire à destination de l'ensemble des élèves de 6<sup>ème</sup> a été lancé pour une valeur unitaire de 64 €. En 2018, les actions connaissent une croissance de 12,1%.

- la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs : 41 M€

Dans ces domaines les aides du Département permettent l'organisation de nombreuses actions et événements : les dimanches de la Canebière, le bal patriotique, Marseille-Cassis, l'Open13 de tennis, le Mondial la Marseillaise à pétanque, les chants de Noël, la préparation de MPG 2019 année de la gastronomie en Provence...

- le développement local, l'agriculture et l'aménagement du territoire : 36 M€

Ces actions regroupent les interventions dans le domaine du développement local (amélioration des infrastructures, investissements structurants, projets de coopération... pour 15,5 M€) et celui de l'aménagement du territoire avec le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire par exemple (8,9 M€) comme ceux de l'environnement ou de l'agriculture, dont le soutien aux exploitations agricoles des Bouches-du-Rhône (11,5 M€).

- les dépenses d'administration générale de la collectivité : 129,2 M€

Hors reversement de taxes (49,4 M€ contre 45,1 en 2017), ces dépenses sont principalement constituées d'intérêts d'emprunts de la dette (13,7 M€), de frais de maintenance (10 M€), de frais de gardiennage et de nettoyage (10 M€) ou encore de fournitures diverses (8 M€).

- les recettes d'investissement : 36,8 M€(-16%)

Le fonds de compensation de la TVA 2018 est en retrait de 3,9 M€. Les projets éligibles aux participations de l'Etat en matière d'infrastructures ont été moins nombreux en 2018 (-3,4 M€). Enfin, le transfert de la gestion du FSL à la métropole Aix-Marseille Provence induit la disparition des recettes afférentes (-3 M€ de remboursement de prêts).

#### Recettes d'investissement hors dette

Libellés	2017	Structure	2018	Structure	Var. 2017 - 2018
<b>FCTVA</b>	23 048,5	52,4%	19 105,0	52,0%	-17,1%
<b>DDEC</b>	7 919,1	18,0%	7 919,1	21,5%	0,0%
<b>DGE</b>	685,8	1,6%	1 002,6	2,7%	46,2%
<b>Subventions reçues</b>	7 843,8	17,8%	4 432,5	12,1%	-43,5%
<b>Autres recettes</b>	4 452,7	10,1%	4 294,0	11,7%	-3,6%
<b>Total</b>	<b>43 949,9</b>	<b>100,0%</b>	<b>36 753,2</b>	<b>100,0%</b>	<b>-16,37%</b>

en milliers d'euros

- les dépenses d'investissement : 421,7 M€

La section d'investissement s'élève à 468,8 M€. Hors dette, les dépenses d'investissement sont de 421,7 M€ soit une baisse de près de 2% (-8 M€).

Les subventions d'équipement affichent un recul de 3,9%, représentant 282,5 M€ et 67% des dépenses d'investissement.

La collectivité a aussi exécuté un investissement direct de 137,4 M€ (32,6%).

#### Dépenses d'investissement hors dette

Libellés	2017	Structure	2018	Structure	Var. 2017 - 2018
Services généraux	26 929,7	6,3%	36 945,6	8,8%	37,2%
Sécurité	14 196,6	3,3%	13 054,9	3,1%	-8,0%
Enseignement	70 004,2	16,3%	54 097,6	12,8%	-22,7%
Culture et vie sociale	4 568,3	1,1%	4 239,3	1,0%	-7,2%
Politiques sociales	28 505,6	6,6%	17 363,3	4,1%	-39,1%
Réseaux - Infrastructures	72 258,9	16,8%	59 406,0	14,1%	-17,8%
Aménagement - Enviro.	195 602,3	45,5%	182 339,6	43,2%	-6,8%
Transports	8 353,1	1,9%	49 628,2	11,8%	494,1%
Développement local	9 226,7	2,1%	4 591,7	1,1%	-50,2%
<b>Total</b>	<b>429 645,5</b>	<b>100,0%</b>	<b>421 666,3</b>	<b>100,0%</b>	<b>-1,86%</b>

en milliers d'euros

- l'aménagement et l'environnement : 182,3 M€

Ce poste représente près de 43% du montant total des dépenses réelles d'investissement. Il est en baisse de plus de 13 M€ en un an. 2017 fut toutefois une année exceptionnelle en matière de dépenses d'aménagement. Pour autant le renforcement des infrastructures sur l'ensemble des territoires reste une priorité du Département au travers de la politique d'aide aux communes (165,2 M€) ou encore celle du logement (13 M€).

- les transports, réseaux et infrastructures : 109 M€

En forte croissance par rapport à l'exercice précédent (+35%), les dépenses en la matière s'expliquent principalement par la montée en puissance du plan mobilité qui pèse à lui seul 39,6 M€ pour 2018. L'entretien et les travaux sur les réseaux et infrastructures représentent près de 60 M€

- l'enseignement : 54 M€

Pour 2018, l'enveloppe allouée aux 135 collèges publics et privés relevant des compétences du Département était de 48,4 M€. La recherche et l'enseignement supérieur ont bénéficié de 5,6 M€

- l'action sociale et les solidarités : 17,3 M€

La collectivité poursuit son action à destination du secteur de la santé. Cela se traduit par la modernisation d'établissements et d'équipements et en aide à l'acquisition de technologies innovantes de pointe pour des établissements de santé comme l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille, l'Institut Paoli-Calmettes ou encore l'Hôpital St Joseph.

- la sécurité : 13 M€

Le Département a soutenu le SDIS en finançant ses équipements : matériel et bâtiment à hauteur de 10 M€

- le développement local, le tourisme et l'agriculture : 4,6 M€

L'accompagnement dans les domaines de l'aménagement du territoire (2,3 M€) et de l'agriculture (2,2 M€) reste un objectif pour maintenir l'emploi en Provence.

- la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs : 4,2 M€

L'investissement est maintenu dans ce domaine avec la réalisation de près de 4,2 M€ d'équipements comme la rénovation du Muséon Arlaten ou encore l'acquisition d'œuvres d'arts.

- o les moyens généraux : 36,9 M€

Ce budget permet par la modernisation des moyens logistiques (informatiques, matériels, véhicules, mobiliers, travaux) de la collectivité de répondre aux besoins de développement des politiques publiques.

- les équilibres financiers du Département

L'épargne brute représente 284,8 M€ en 2018, revenant à un niveau équivalent à 2016 après une année 2017 exceptionnelle. Les dépenses obligatoires d'aide sociale et les provisions représentent 78% de la hausse des charges sur cet exercice (+53,5 M€ toutes opérations incluses). De son côté la nouvelle croissance des DMTO (+27,7 M€) n'a pas suffi à compenser le ralentissement des autres recettes. Le capital de la dette remboursé s'est chiffré à 47,1 M€. Ainsi, l'épargne après financement de la dette avoisine les 237,7 M€ soit près de 56% du financement des dépenses d'investissement. L'endettement au 1<sup>er</sup> janvier 2019 représentait 859,6 M€ et une solvabilité de 3,1 ans, alors que la solvabilité moyenne des départements fin 2017 était de 4,4 ans.

- les transferts de compétences :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, des transferts de compétences du Département vers la Région PACA (transports, planification des déchets) et vers la Métropole Aix-Marseille (transports, voirie, FSL, FAJ, CSD Fontainieu) ont été opérés. Le coût net à fin 2018 des compensations au profit de ces deux partenaires est de 68,5 M€ pour l'ensemble des dispositifs.

- les résultats et restes à réaliser

Pour cet exercice comptable, le besoin de financement de l'investissement s'élève à 138.570.858,28 € et le résultat de fonctionnement est en excédent de 206.763.286,16 € soit un résultat global excédentaire de 68.192.427,88 € (9,8 jours de dépenses). Les restes à réaliser de la section de fonctionnement s'établissent à 59,5 M€ en dépenses et 0,8 M€ en recettes. En section d'investissement, ils sont de 8,6 M€ en dépenses et 8,7 M€ d'emprunts reportés en recettes. Au total, les restes à réaliser représentent 68,1 M€ en dépenses.

- les budgets annexes

Le centre médico - psycho - pédagogique départemental (CMPPD) met en place des actions dans le cadre de la prévention et des soins en santé mentale. Pour l'exercice 2018, le nombre de séances facturées a augmenté (18.258 contre 17.402 auparavant), mais le prix moyen de journée fixé par l'Agence régionale de santé a diminué passant de 123,43 € à 122,25 € entraînant un léger recul des recettes de fonctionnement (-70 K€ à 2,2 M€). Dans le même temps les dépenses ont augmenté de 47 K€ atteignant 2,2 M€. Le solde de gestion et le résultat définitif restent excédentaires.

La direction des maisons de l'enfance et de la famille (DMEF) a pour mission d'assurer l'accueil d'urgence des mineurs confiés au Département, soit par l'autorité judiciaire au titre de la protection de l'enfance, soit par les parents dans le cadre d'un contrat d'accueil provisoire. Les recettes de fonctionnement sont en progression de 1,5 M€ à 20,1 M€ pour un nombre de journées constaté de 102.803 et approchant les 97% de taux d'occupation. Les dépenses de fonctionnement s'accroissent dans le même ordre avec +1,9 M€ pour atteindre 20,3 M€. L'activité a été fortement contrainte par l'accueil en urgence des mineurs non accompagnés. Le solde de gestion et le résultat définitif restent excédentaires.

Le budget annexe des ports départementaux regroupe la gestion des ports de commerce et de pêche de La Ciotat, Cassis, Niolon, la Redonne, Carro, le Jaï, le Sagnas et le Pertuis, ainsi que la conception et le suivi des travaux de protection et d'entretien. Avec 2,6 M€ les dépenses progressent de 11%. Les recettes progressent pour l'exercice 2018 de 13% atteignant 2,8 M€ dont une subvention d'équipement de 0,8 M€

Le laboratoire départemental d'analyses (LDA) a pour mission d'effectuer des contrôles, des analyses et des diagnostics et ainsi de mettre en œuvre la politique de prévention de santé publique du Département. Il intervient dans les domaines de la biologie médicale, l'hydrologie, l'hygiène alimentaire, la santé animale et dispose d'un service d'audit formation - conseil en hygiène alimentaire. En 2018, les recettes se sont élevées à 6,3 M€ (+4,6%) et les dépenses à 6,1 M€ (+3,4%) permettant ainsi de dégager un solde de gestion positif et un résultat définitif excédentaire.

- proposition d'affectation des résultats :
  - o budget général

Selon la réglementation, pour la détermination du résultat à affecter, il est obligatoirement tenu compte du besoin de financement de la section d'investissement, soit 138,6 M€ et des restes à réaliser d'investissement (8,6 M€ en dépense et 8,7 M€ de recette d'emprunt). Il est proposé de procéder à l'opération d'affectation des résultats 2018 du budget général selon le strict besoin de financement de la section d'investissement et selon les écritures 2019 suivantes :

- couverture du besoin de financement et des restes à réaliser nets de la section d'investissement par l'émission d'un titre de recette de 138.494.459,24 € à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- résultat d'investissement 2018 à reporter en 2019 (001 dépense) : 138.570.858,28 €;
- résultat de fonctionnement 2018 à reporter en 2019 (002 recette) : 68.268.826,92 €

- o budgets annexes

- le CMPPD

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 791.755,33 € est constaté en parfaite concordance avec l'état II-2 du compte de gestion 2018 du comptable public. L'affectation suivante est proposée :

- résultat d'investissement à reporter en 2019 (001) : +176.950,14 €;
- résultat de fonctionnement à reporter en 2019 (002) : +614.805,19 €

- la DIMEF

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 3.496.680,75 € est constaté en parfaite concordance avec l'état II-2 du compte de gestion 2018 du comptable public. L'affectation suivante est proposée :

- résultat d'investissement à reporter en 2019 (001) : +2.903.211,03 €;
- résultat de fonctionnement à reporter en 2019 (002) : +593.469,72 €;

Les restes à réaliser, à hauteur de 54.071,13 € en section d'investissement, font l'objet d'un report en 2019.

- les Ports départementaux

En tenant compte des résultats reportés de 2017, le résultat cumulé du budget annexe des ports présente un excédent global de 218.465,01 € en parfaite concordance avec l'état II-2 du compte de

gestion 2018 du comptable public. Les restes à réaliser, à hauteur de 206.376,68 € pour la section d'investissement et 12.088,33 € pour la section de fonctionnement, font l'objet d'un report en 2019.

L'opération d'affectation suivante est proposée :

- résultat d'investissement à reporter en 2019 (001) : +65.562,57€;
- résultat de fonctionnement à reporter en 2019 (002) : +12.088,33 €;
- affectation au 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : +140.814,11 €

➤ le LDA

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 1.372.814,69 € est constaté en parfaite concordance avec l'état II-2 du compte de gestion 2018 du comptable public.

L'affectation suivante est proposée :

- résultat d'investissement à reporter en 2019 (001) : +865.717,44 €;
- résultat de fonctionnement à reporter en 2019 (002) : +507.097,25 €

Les restes à réaliser, à hauteur de 230.363,34 € pour la section de fonctionnement et 134.618,65 € pour la section d'investissement font l'objet d'un report en 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à l'Assemblée départementale de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL